

Entre les lignes

La lettre d'information des partenaires de l'Urssaf PACA



Le Chiffre

38

c'est, en millions, le nombre de français* gagnant moins de 2 000 euros nets mensuels qui vont recevoir directement de l'Urssaf une prime défiscalisée de 100 euros à partir du mois de décembre 2021. Le dispositif, prévu dans le cadre de la loi du 5 Septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, était présenté par le Directeur de l'Urssaf Caisse Nationale dans dans une interview de 8 minutes sur [France Info](https://www.franceinfo.fr). Une page dédiée à cette réforme a été mise en ligne sur [urssaf.fr](https://www.urssaf.fr).

*salariés, indépendants, retraités, bénéficiaires du RSA ou de l'allocation aux adultes handicapés...

L'actualité partenariale

2021 : une année de partenariats

Présenté au Conseil d'Administration du 15 décembre, le bilan des partenariats pour 2021 met en évidence le dynamisme de l'Urssaf Paca afin de maintenir, durant l'année de reprise, le lien avec ses partenaires, tout en leur fournissant la meilleure information. Malgré un contexte encore tendu sur le plan économique, l'organisme a en effet signé de nouvelles conventions, portant à 110 le nombre de partenariats actifs en cours, multiplié les webinaires ciblant ses différents publics et participé à plusieurs forums, événements et salons professionnels.



Congrès régional des experts comptables : sous le signe de la résilience et de la relance



Comptant parmi les événements les plus importants de la rentrée économique, le 9^{ème} congrès régional des experts comptables de Paca, qui se déroulait les 18 et 19 novembre derniers à Marseille, a rassemblé un public nombreux.

Et c'est une délégation Urssafienne représentative de l'intérêt porté par l'organisme aux experts du chiffre qui avait tenu à assister au rendez-vous, emmenée par Franck BARBE. Ce dernier est dans ce sens revenu sur le lien étroit qui unit l'Urssaf et les experts comptables dans le cadre d'une [interview TV](#) sur le plateau du salon. Une soixantaine de professionnels ont par ailleurs été accueillis sur le stand tenu par les collaborateurs de l'organisme qui ont également répondu à leurs questions.



Conventionnement entre les Directions des Finances Publiques et l'Urssaf

Après les Bouches-du-Rhône, les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes, le Vaucluse et le Var en septembre et octobre, c'était au tour de la DDFIP des Alpes-Maritimes de signer, avec l'Urssaf Paca, la déclinaison de la convention régionale signée le 17 septembre 2021.

Cette démarche vient s'intégrer dans un paysage déjà riche en matière de coopération entre la DGFIP et l'Urssaf, qu'il s'agisse de lutte contre la fraude ou de soutien aux entreprises en difficulté, ce dernier volet revêtant une importance toute particulière dans le contexte actuel de crise sanitaire.



Le contrôle Urssaf présenté à la Fédération du BTP04



Le 10 novembre dernier, dans le cadre d'un webinar qui s'est déroulé en présence de Bruno ACCIAI, Secrétaire Général de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics des Alpes-de-Haute-Provence, deux collaborateurs de l'Urssaf Paca sont intervenus auprès des adhérents pour présenter la procédure de contrôle d'assiette et de lutte contre le travail illégal.

Ces experts du contrôle ont également répondu à l'intégralité des questions qui leur ont été posées en ligne.

L'Urssaf Paca participe chaque année à ce rendez-vous, avec un nombre de visiteurs en augmentation constante.

Un webinaire pluri-acteurs pour le Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables de Paca

Quelques 120 experts comptables ont, le 30 novembre dernier, assisté au webinaire organisé en partenariat par la Caisse des Congés et Intempéries du BTP de la région Méditerranée, la CARSAT du Sud-Est, la CPAM des Alpes Maritimes, l'Urssaf et le CROEC PACA.

La démarche, qui visait à promouvoir un ensemble de démarches dématérialisées auprès des professionnels du chiffre, a notamment permis de présenter les modalités d'entrée en DSN des Caisses de Congés Payés du BTP, dans le cadre d'une séquence co-animée par la Caisse des Congés et Intempéries du BTP et l'Urssaf.



adie

Urssaf Paca/ADIE : un webinaire pour les autoentrepreneurs

Cela fait déjà plus de 30 ans que le réseau des 160 agences de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique – ADIE – accompagne et accorde des financements aux créateurs d'entreprise, pour une économie plus inclusive.

Le 3 décembre, leurs experts de l'antenne de Paca et ceux de l'Urssaf étaient, dans le cadre de leur partenariat, associés dans l'organisation d'un webinaire destiné aux autoentrepreneurs pour y présenter les solutions de financement proposées par l'ADIE et les modalités d'accompagnement mises en place par l'Urssaf.

Près d'une quarantaine de porteurs de projet ont participé à cette session, qui a donné lieu à de nombreux échanges.

Digital Tour



Il fait partie des rendez-vous incontournables pour l'Urssaf Paca depuis 2019 : le Digital Tour, organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Provence-Alpes-Côte d'Azur, accompagne les artisans dans la transformation numérique et cible les créateurs d'entreprise déjà affiliés à l'Urssaf.

L'édition du 2 décembre, organisée en collaboration avec la CMA du Var, qui s'est déroulée en distanciel, a permis de répondre aux nombreuses interrogations des participants sur le thème de la gestion administrative et des services en ligne.

A suivre !

Protection sociale et CNFFPT : les E-Rencontres

Vendredi 10 décembre, l'Urssaf Paca participait, aux côtés de ses partenaires de la Protection Sociale – CPAM et CARSAT du Sud-Est – mais également de la DDFIP du Var, de Pôle Emploi et de la Caisse des Dépôts et Consignations, à une journée de rencontres digitales organisée pour le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale.

Organisé sous l'égide du Comité Net Entreprises, ce salon, à l'occasion duquel l'Urssaf a présenté les modalités d'entrée en DSN en Janvier 2022 des collectivités territoriales, a permis à 134 agents de la fonction publique d'être accompagnés dans leurs démarches dématérialisées.

E-Salon :
Les rencontres digitales des acteurs de la protection sociale et des collectivités



Planete Urssaf



Travailleurs indépendants : retour sur deux années de mobilisation des Urssaf

A l'occasion d'une conférence de presse, le 14 décembre dernier, Yann-Gaël AMGHAR a présenté le bilan de deux années – 2020 et 2021 – d'accompagnement des travailleurs indépendants par le réseau du recouvrement.

Ce bilan, qui concerne 3,8 millions d'inscrits fin 2020, revient sur l'ensemble des mesures accordées durant la crise : reports de cotisations, action sociale, plans d'apurement, etc. Près de 2 millions de travailleurs indépendants sont par ailleurs éligibles à l'indemnité inflation qui leur sera versée dès 2022.

« Les pouvoirs publics font confiance à notre réseau pour accompagner les acteurs économiques », a souligné le directeur de la Caisse Nationale, qui a également accordé une interview à [BFM TV](#) le 15 décembre suivant.

Des visites conseil de l'Urssaf pour s'approprier la législation en vigueur

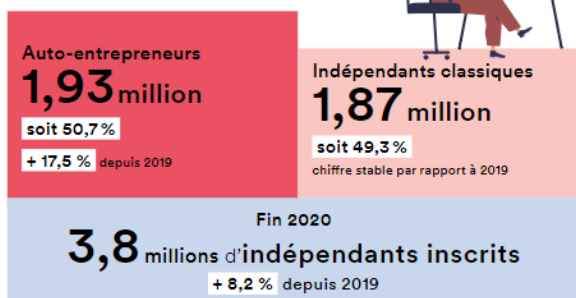


Bénéficier d'une visite de l'Urssaf pour être guidé ou sécurisé dans l'application de la réglementation et éviter les erreurs ? Sans faire l'objet d'un contrôle et donc sans risque de redressement ? C'est le principe – rénové- de la [visite-conseil](#), dont la Caisse Nationale vient de relancer la promotion par voie de presse, campagne courriel et sur son site internet.

Déjà proposé depuis de nombreuses années par l'Urssaf Paca, le dispositif s'adresse aux entreprises ayant récemment procédé à une première embauche.

A l'écoute de ses publics, l'Urssaf fait ainsi évoluer son offre de service, dans une logique d'accompagnement et de confiance, conformément à ses engagements Services Publics +.

Photographie de l'entrepreneuriat en France



Environnement de la protection sociale

Fraude sociale : le rapport du Haut Conseil pour le Financement de la Protection Sociale

L'évaluation globale du manque à gagner lié au travail dissimulé dans le secteur privé non agricole a un peu fléchi en 2020, et fluctue entre 5,2 et 6,6 milliards d'euros, contre 5,7 à 7,1 milliards en 2019. C'est ce que révèle le rapport publié le 23 novembre par le Haut Conseil pour le financement de la protection sociale (HCFIPS), dans le cadre de son « observatoire du travail dissimulé ».

Si, avec 90% de travail dissimulé, c'est chez les collaborateurs de plateformes internet que l'écart entre les montants déclarés aux Urssaf est le plus important, représentant quelques 82 millions d'euros de cotisations éludées (soit 42% des cotisations dues), le manque à gagner lié au travail dissimulé chez l'ensemble des micro-entrepreneurs s'élèverait à moins d'un quart des cotisations dues, soit 600 à 900 millions d'euros par an.

Pour les travailleurs indépendants classiques, le montant de cotisations éludées a également été revu à la baisse, entre 0,7 % et 1,3 % du total dû, soit 75 à 105 millions d'euros.

[Pour lire le bilan c'est ici.](#)

